

Le CDI est un espace informationnel implanté au sein d'un établissement scolaire. La notion d'espace informationnel, telle qu'elle est définie dans la fiche notion des savoirs scolaires (*Médiadoc*, mars 2007), intègre aussi des lieux virtuels ou distants de mise à disposition, d'échange et de production de ressources informationnelles. Le CDI est quant à lui un lieu physique relevant de la notion plus précise de Centre de ressources dont il est un exemple, bien qu'il prenne de plus en plus, lui aussi, une dimension virtuelle.

Les CDI sont une spécificité du système scolaire français, dans les autres pays on parle plutôt de « bibliothèque scolaire ». L'amalgame entre bibliothèque et CDI est par ailleurs souvent fait, mais ces lieux ont-ils des missions équivalentes ? Quelle est la spécificité d'un CDI ? Implanté en milieu scolaire et mis sous la responsabilité d'un professeur certifié en documentation s'adressant à un public d'élèves, ne devient-il pas un système didactisé d'information ? Dans ce contexte la notion de Système d'information est à interroger sous l'angle didactique des apprentissages à mettre en œuvre.

D'un point de vue architectural, le CDI est souvent considéré comme un « lieu-vitrine » de l'établissement scolaire, mais bien que souvent assimilé à une bibliothèque, il ne bénéficie pas pour autant du prestige de celle-ci et finit par s'apparenter à un « non-lieu » vidé de sens, hybride de luxe entre salle d'étude, salle de lecture ou salle informatique. Ce n'est qu'en valorisant sa fonction didactique de lieu d'accès à la culture de l'information, aussi bien dans son organisation physique et spatiale que dans son utilisation, que ce lieu trouvera sa valeur et son identité propre.

La place qu'y occupe le professeur documentaliste y est alors déterminante afin de concevoir un aménagement spatial et intellectuel visant à mettre en œuvre les apprentissages info-documentaires qu'il lui revient de dispenser aux élèves. Pour cela un cahier des charges spécifique, conçu avec la collaboration des enseignants documentalistes, est indispensable pour que les architectes puissent s'imprégner des exigences du lieu et les traduire, dans sa conception architecturale, en termes d'espace, de volume, de luminosité, de design et de sensations qui vont donner au lieu son empreinte particulière, propice aux enseignements qui y sont dispensés.

Pour que le CDI acquière sa pleine identité de lieu d'accès à la culture de l'information, il est certes indispensable que son aménagement soit adapté, mais il est avant tout primordial que les enseignements dispensés par les professeurs documentalistes sortent de l'auxiliarat disciplinaire, qui les cantonne dans la méthodologie documentaire, pour répondre aux besoins éducatifs liés à l'acquisition



de cette culture. La didactique de l'information se fonde aujourd'hui sur ce nouveau paradigme qui fait de la culture de l'information un enjeu éducatif universellement reconnu afin de l'introduire dans les apprentissages scolaires. Or, cette culture est essentiellement faite de pratiques liées à l'utilisation d'outils issus du développement exponentiel des technologies de l'information et de la communication. L'enseignement info-documentaire a pour objectif de donner du sens aux pratiques informelles des jeunes, leur permettant d'accéder à des pratiques raisonnées qui prendront appui sur des connaissances. Ces pratiques s'inscriront ainsi dans une filiation culturelle faisant appel à l'histoire des media, des techniques puis des technologies d'inscription et de communication de la mémoire, de production et de diffusion du savoir. Une histoire qui va de la pierre de Rosette à Internet en passant par l'invention de l'écriture, le livre, la peinture et le cinéma...

Loin des appréhensions et des interdits qui nous amènent souvent à restreindre l'accès à Internet, le CDI est à considérer comme un laboratoire de la culture informationnelle, un observatoire des pratiques à partir desquelles les apprentissages vont pouvoir se concrétiser et prendre forme en collant à la réalité des besoins des élèves.

Nous remercions l'ensemble des contributeurs pour les éclairages et les témoignages qu'ils nous apportent afin que les CDI ne se dissolvent pas dans une réalité qui ne serait plus que virtuelle mais pour que les professeurs documentalistes et les élèves en fassent des lieux bien réels, tout autant que propices et agréables, d'accès à la « saveur des savoirs » qu'ils soient informationnels ou autres, l'information ne prenant de sens que quand elle accède au savoir.

Un merci tout particulier à Bernard Joly pour son regard complice d'architecte qui a bien voulu descendre dans l'arène pour établir un dialogue qui ne peut être que fécond.